

Je suis en arrêt de travail

Parce que votre état de santé le nécessite, le médecin ou le praticien hospitalier vous a prescrit un arrêt de travail. Pendant cet arrêt de travail et selon votre situation, l'Enim vous verse des indemnités journalières qui compensent en partie la perte de votre salaire. Celles-ci sont calculées sur la base du salaire forfaitaire de votre catégorie d'embarquement.

Les différents cas de figure

Je suis en arrêt de travail pour maladie en cours de navigation

[Consulter la page dédiée](#) [1]

Je suis en arrêt de travail pour maladie hors navigation

[Consulter la page dédiée](#) [2]

Je suis en arrêt de travail pour accident du travail maritime ou maladie professionnelle

[Consulter la page dédiée](#) [3]

Je suis en arrêt de travail pour accident hors navigation

[Consulter la page dédiée](#) [4]

Astuce

Pour éviter les chutes de revenus en cas d'arrêt de travail, renseignez-vous sur les contrats de prévoyance auprès de votre employeur ou de votre assureur.

CONTACT :

Courriel :

ue.mine@tafetnas [5]

Téléphone :



du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :

Enim
Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [6]

URL source: <https://www.enim.eu/sante/je-suis-en-arret-de-travail>